

COMMENT S'ORGANISE LA COLLECTE ?

1 L'association organise et anime avec l'aide de KIABI la collecte



2 L'association est rétribuée à hauteur du volume collecté

1 kg = ^{JUSQU'À} 2€



3 Cette rétribution permet à l'association de financer des projets et du matériel



4 Les vêtements collectés sont triés et réorientés dans les filières de revente et de recyclage



QUI PEUT PARTICIPER ?



- Ecoles, collèges, associations sportives



- Localisés à moins de 30km de Lille, Paris, Strasbourg, Lyon, Toulouse, Bordeaux et Nantes



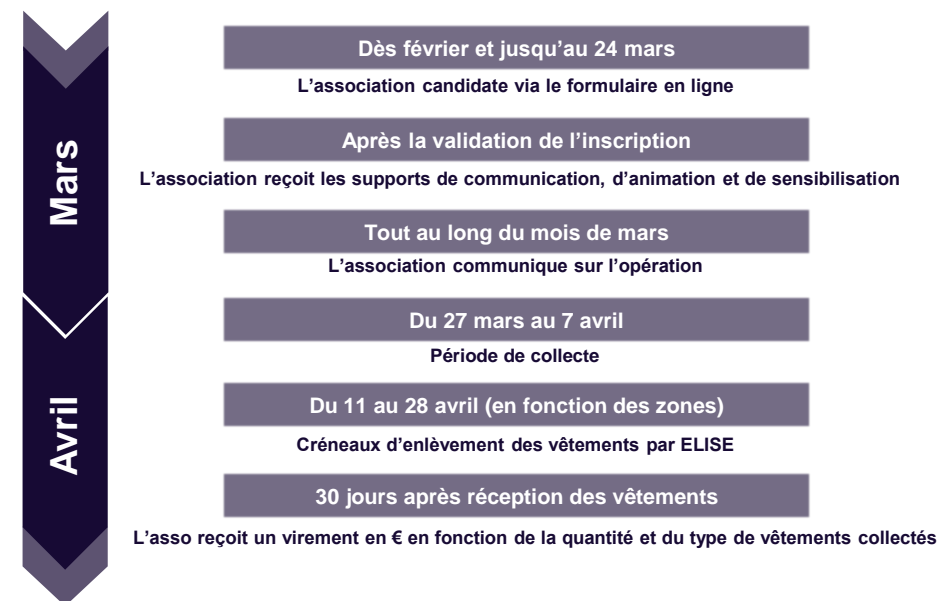
- Avec un effectif total supérieur à 250 (écoles) / 400 élèves (collèges) et 250 adhérents (associations sportives)

QUELS VÊTEMENTS ?



Vêtements enfants du 3 au 16 ans, propres, non troués et non tachés, toutes marques (hors chaussures et linge de maison)

LE CALENDRIER



Comment s'organise la collecte de vêtements ?

KIABI propose aux associations scolaires (écoles et collèges) et sportives de 7 territoires situés dans un rayon de 30km autour de Lille, Paris, Toulouse, Nantes, Lyon, Strasbourg et Bordeaux de participer à une opération de collecte de vêtements enfant (3-16 ans)

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- ✓ Disposer d'un RIB, un N° de SIREN et de RNA (ces informations peuvent être trouvées sur le site [société.com](https://www.société.com) en renseignant le nom de votre association).
- ✓ Se trouver dans un rayon de 30km des métropoles suivantes : Lille, Paris, Toulouse, Nantes, Lyon, Strasbourg et Bordeaux
- ✓ Pour les **écoles** (maternelles et primaires) : avoir un **effectif supérieur à 250 élèves**
- ✓ Pour les **collèges** : avoir un **effectif supérieur à 400 élèves**
- ✓ Pour les **associations sportives** : avoir au moins **250 adhérents**

Vous retrouverez ici les **infos clés et les différentes étapes de la collecte** de vêtements que vous vous apprêtez à mettre en place. Si des questions persistent après la lecture de ce document, vous pouvez **envoyer un mail à l'adresse suivante** : kollect.kids@kiabi.com

1. Inscription à l'opération de collecte

- L'ASSOCIATION intéressée par l'opération de collecte prend connaissance des différents éléments : conditions de participation, dates de la collecte, déroulé de l'opération etc.
- L'ASSOCIATION qui remplit les conditions de participation s'inscrit via le formulaire d'inscription disponible sur la page de la collecte.
- Une fois la candidature validée, l'ASSOCIATION reçoit la convention de partenariat et la retourne signée via DocuSign avant le **24/03/2023**.

2. Communication et animation de l'opération

- Vous recevrez ensuite les supports de communication réalisés par KIABI suivants :
 - Une affiche à imprimer (A3 ou A4) et/ou à diffuser au format digital
 - Des bandeaux (5x20cm) à imprimer pour diffusion dans les carnets de correspondance des élèves
 - Un message type à personnaliser qui résume l'opération, pour diffusion auprès des parents d'élèves, adhérents, etc.
 - Un support pédagogique et éducatif sur le cycle de vie d'un vêtement.
- Ces supports permettront, au moins deux à trois semaines avant le début de la collecte, de communiquer sur l'opération à l'aide de ces supports de communication.

3. Collecte des vêtements

- Un espace dédié (à l'abri des intempéries et de vols) devra être mis à disposition pour la dépose des vêtements et leur stockage en attendant l'enlèvement par le transporteur.
- Durant les deux semaines de collecte, du **27/03 au 07/04**, les vêtements pourront être déposés dans des sacs ou des cartons.
- Kiabi ne fournit pas de bac de dépose pour les vêtements.

4. Enlèvement des vêtements par le collecteur

- En amont de la collecte, vous serez contacté par le collecteur ELISE, afin de définir une date, une heure et un lieu pour l'enlèvement des vêtements.
- Les créneaux d'enlèvements seront fixés en fonction du calendrier suivant :
 - entre le **11/04 et le 14/04 pour les zones B et C**
 - entre le **17/04 et le 21/04 pour la zone C**
 - entre le **24/04 et le 28/04 pour la zone A**
- Dans les derniers jours de la collecte, vous communiquerez au collecteur le volume estimé de vêtements collectés (envoi de photos). Cela permettra à celui-ci de prévoir le nombre de contenants nécessaires pour récupérer les vêtements.
- A la date, l'heure et au lieu fixés au préalable avec le collecteur, un membre de l'école/collège /association sportive devra être présent pour l'enlèvement des vêtements. Les vêtements devront être disposés dans un lieu facile d'accès pour le collecteur (au rez-de-chaussée, à proximité de la sortie de l'école etc.).

NB : Dans le cas où la collecte serait effectuée dans un groupe scolaire (maternelle et primaire) avec deux bâtiments distincts mais situés côte à côte, l'enlèvement doit impérativement se faire **en une fois et en un même lieu.**

5. Réception et tri

- Une fois les vêtements collectés dans les différents points de collecte, ils seront expédiés en France chez notre partenaire Rediv afin d'y être triés et pesés.
- Les vêtements de bonne qualité seront expédiés vers les corners seconde main KIABI pour y être revendus.
- Les vêtements dont l'état ne permet pas la revente seront redirigés vers les différentes filières de recyclage/réemploi (filature, chiffons industriels, kits de géométrie en fibres textiles...).

6. Rétribution de l'ASSOCIATION suite à la collecte

- L'ASSOCIATION sera rétribuée par Rediv par virement, sous 30 jours ouvrés à compter de la réception des vêtements par Rediv, en fonction du volume de vêtements collectés et selon le montant définis préalablement à savoir, **2€ par kg collecté pour les articles suivants : pull, manteaux/blousons et jeans, et 1€ par kg pour le reste.**

LE CALENDRIER

